

▶ Télécharger la fiche de la formation Arbitre [\[pdf\]](#)

Objectifs

Les arbitres de la FFSA sont divisés en trois catégories :

- Le Commissaire est capable d'assurer toutes les fonctions d'arbitrage des modules dont il a obtenu la certification lors des régates régionales ou nationales ;
- L'Arbitre est capable d'assurer toutes les fonctions d'arbitrage sauf celle de Président de Jury lors de régates régionales ou nationales ;
- L'Arbitre national est capable d'assurer toutes les fonctions d'arbitrage.

Public concerné

Tout licencié de la FFSA, de préférence connaissant bien l'aviron en tant que pratiquant lui-même.

Principes de formation

Formation de base

Pour devenir **Commissaire stagiaire**, le candidat après son inscription :

- Reçoit un Code des régates ;
- A un entretien avec le Président de la Commission des arbitres de sa ligue ;
- Participe à une formation organisée au niveau de la zone où lui sont donnés :
 - Les objectifs de la formation ;
 - Une formation théorique sur les 6 modules :
 - Module 1 : Contrôle – Commissaire de contrôle ;
 - Module 2 : Arrivée – Commissaire à l'arrivée ;
 - Module 3 : Départ – Commissaire au départ ;
 - Module 4 : Starter – Starter ;
 - Module 5 : Parcours – Juge de parcours ;
 - Module optionnel : Chronométrage – Commissaire technique ;
 - Un livret de formation.

Formation de Commissaire

Pour devenir **Commissaire**, le **Commissaire stagiaire** doit :

- Réaliser lors de régates régionales une formation pratique sous tutorat de deux demi-journées pour chacun des postes définis dans les modules ;
- Faire certifier chaque module en situation réelle lors de régates labellisées ;
- Faire certifier au minimum 2 modules pendant les deux premières années, dont le module Contrôle.

Formation d'Arbitre

Pour devenir **Arbitre**, le **Commissaire** doit :

- Avoir fait certifier les 5 modules de formation.

Formation d'Arbitre national

Pour devenir **Arbitre national**, l'**Arbitre** doit :

- Participer à une formation théorique de Président de Jury ;

- Réaliser une formation pratique de Président de Jury sous tutorat dans une régates régionale ou nationale ;
- Réussir à un examen national.

Formation d'Arbitre international

Pour devenir **Arbitre international**, l'**Arbitre national** doit :

- Être Arbitre national depuis au moins 3 ans ;
- Avoir une bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit ;
- Recevoir l'agrément de la FFSA après avis de la commission nationale des arbitres ;
- Maîtriser les statuts et règlements de la FISA ;
- Obtenir une expérience reconnue dans plusieurs régates nationales officielles ;
- Réussir l'examen d'Arbitre international organisé par la FISA.

Coût et financement

Renseignement auprès de votre [ligue](#).

Information et Inscription

Auprès du Président de la Commission d'arbitrage de votre [ligue](#).

Fiche d'inscription [\[pdf\]](#)

S'informer

Fédération Française de Sociétés d'Aviron
17 boulevard de la Marne - 94736 NOGENT-SUR-MARNE CEDEX
Tél. 01 45 14 26 40 - Fax 01 45 78 75 78
contact@avironfrance.fr